

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du jeudi 21 septembre 2023  
**N° CP-2023-7-15-2**  
**N° applicatif 6266**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Pôle travaux neufs Nord secteur Strasbourg

### **Service consulté**

## **RD1066 PROJET DE DÉNIVELLATION DU PN22 À THANN - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'approuver le bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée du 26 septembre au 31 octobre 2022, les objectifs du projet d'aménagement et de valider les orientations prises pour la suite du projet.

### **I. Contexte**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'opération de sécurisation du PN22 à Thann (située sur la RD 1066) a été transférée à la Collectivité européenne d'Alsace.

Sur cette opération, deux principes de variantes sont actuellement étudiés (la variante en place et la variante sous gare) afin de répondre aux objectifs suivants :

- ✓ sécuriser le passage à niveau n°22 par la création d'un ouvrage dénivelé : la séparation des flux routiers et ferroviaires renforcera la sécurité et fluidifiera la circulation sur la RD 1066 ;
- ✓ réduire la gêne occasionnée par la RD 1066 : le passage de la route en souterrain réduira les nuisances sonores, la levée de la congestion améliorera la qualité de l'air (moins de pollution) et permettra d'éviter les shunts sur les voies urbaines ;
- ✓ maintenir l'itinéraire de convois exceptionnels ;
- ✓ permettre des opportunités d'aménagement pour la Ville de Thann, pour des projets urbains ou de mobilités douces (pistes cyclables, cheminements piétons).

## **II. Rappel des décisions antérieures**

Par délibération du 20 juin 2022 (délibération n° CD-2022-3-15-1), la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'engager la concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme pour ce projet de sécurisation du passage à niveau n°22 à Thann, selon les modalités d'organisation suivantes :

- ✓ une exposition publique d'une durée de 4 semaines à Thann avec mise à disposition de registres pour recueillir l'avis de la population ;
- ✓ une réunion publique.

La Ville de Thann a délibéré favorablement sur ces modalités d'organisation de la concertation, le 26 avril 2022.

## **III. Synthèse du bilan de la concertation**

Les éléments présentés ci-après constituent la synthèse du bilan de la concertation qui est joint en annexe au présent rapport.

### ***Les objectifs de la concertation***

La concertation menée par la Collectivité européenne d'Alsace poursuivait trois objectifs :

- ✓ présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état d'avancement des réflexions en leur présentant les deux variantes envisagées dans le cadre de cette opération ;
- ✓ apporter des éléments de réponses à leurs préoccupations ;
- ✓ prendre connaissance de leurs éventuelles observations.

### ***Les modalités de la concertation***

La concertation s'est déroulée du 26 septembre au 31 octobre 2022, soit pendant une période de 5 semaines.

Durant cette période, deux expositions publiques du projet ont été installées sur deux sites :

- ✓ la mairie de Thann, 9 place Joffre 68800 Thann ;
- ✓ la Communauté de communes de Thann-Cernay, 3a rue de l'industrie 68704 Cernay.

L'exposition reposait sur :

- ✓ 10 panneaux d'explication du projet ;
- ✓ un film de présentation générale du projet ;
- ✓ deux films d'animation 3D permettant une meilleure visualisation des deux variantes.

Dans ces deux endroits, des registres ont été mis à la disposition du public pour recueillir les observations des visiteurs.

Une réunion publique a été organisée le jeudi 6 octobre 2022 à 18h à la salle du relais culturel, 51 rue Kléber à Thann.

A cette occasion, une présentation a été réalisée et un temps d'échange a permis de clarifier certains points et de répondre aux interrogations des personnes présentes.

Cette réunion était animée par :

- ✓ Monsieur Gilbert Stoeckel : Maire de Thann et Vice-Président de la Communauté de communes ;
- ✓ Madame Annick Lutenbacher : Conseillère d'Alsace ;

- ✓ Monsieur Raphaël Schellenberger : Député de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Haut-Rhin et Conseiller d'Alsace.

Par ailleurs, les documents produits pour expliquer le projet (panneaux d'expositions et films) ont également été mis à disposition à partir du 4 octobre 2022 sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace ([www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)), avec un lien vers le site « info chantiers » de la collectivité (<https://infochantiers.alsace.eu/>).

Une adresse mail a également été créée spécifiquement pour recueillir les remarques du public ([securisationpn22@alsace.eu](mailto:securisationpn22@alsace.eu)).

Enfin, il était également possible de transmettre des observations par écrit à l'adresse suivante : Collectivité européenne d'Alsace - Direction des routes, des infrastructures et des mobilités, Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9.

Tous les lieux et horaires des expositions ont été communiqués par voie de presse et des affiches ont été mises en place dans les communes environnantes afin de rappeler les dates de la concertation et de la réunion publique. L'information a également été diffusée via les réseaux sociaux.

Les modalités de la concertation décidées en commission permanente du 20 juin 2022 ont donc été pleinement respectées.

### ***L'expression du public***

La concertation a permis de mobiliser la population :

- ✓ Environ **50 personnes** ont assisté à la réunion publique ;
- ✓ **29 personnes** ont fait part de leurs observations dans le registre de la commune de Thann ;
- ✓ **1 personne** a formulé une observation dans le registre de la communauté de communes de Thann-Cernay ;
- ✓ **62** courriels ont été réceptionnés via l'adresse : [securisationpn22@alsace.eu](mailto:securisationpn22@alsace.eu) ;
- ✓ **4** courriers ont été envoyés.

**Au total 220 observations** ont ainsi pu être recensées au travers des différentes contributions. Elles ont été regroupées en 6 grandes thématiques :

- ✓ L'expression d'une **préférence par rapport à l'une des 2 variantes** présentées : 56 contributions ;
- ✓ La **communication** autour du projet : 10 contributions ;
- ✓ La **fonction/pertinence** du projet : 53 contributions ;
- ✓ Les **impacts** du projet (financiers et fonciers) : 17 contributions ;
- ✓ Les **avis et questions techniques** : 77 contributions ;
- ✓ Les **autres questions, remarques** plus ou moins en relation avec le projet : 7 contributions.

Ces observations sont synthétisées dans le tableau suivant :

Thématique	Synthèse des observations
<p><b>La préférence par rapport à l'une des 2 variantes</b> présentées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contributions majoritairement favorables à la variante en place (36 personnes) alors que 14 personnes expriment une préférence pour la variante sous gare ;</li> <li>- Quelques contributions sont clairement défavorables à la variante en place : l'aménagement est considéré comme inesthétique, va accentuer la coupure entre les quartiers de Thann et générer un impact foncier trop important.</li> </ul>
<p>La <b>communication</b> autour du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 observations sur ce thème</li> <li>- Une demande forte a été exprimée par les acteurs locaux d'être étroitement associés lors des phases d'études ultérieures (notamment par rapport aux impacts sur le haut de la vallée ou par rapport à l'intégration des circulations douces dans le projet) ;</li> <li>- Certaines observations critiquent le dispositif de communication mis en place (faible nombre de personnes présentes à la réunion publique, page internet pas assez détaillée ou horaires d'accès aux expositions trop contraignantes pour les personnes actives) ;</li> <li>- 4 contributions formulent des remerciements pour la mise en place de cette concertation.</li> </ul>
<p>La <b>fonction/pertinence</b> du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 53 observations sur ce thème</li> <li>- Certaines contributions partagent le constat que la situation sur la RD1066 est devenue intenable notamment aux heures de pointe ;</li> <li>- Des interrogations sont également exprimées par rapport à la faible fréquentation des trains et s'interrogent en parallèle sur leur fréquence élevée qui contribue à allonger les temps quotidiens de fermeture des barrières ;</li> <li>- Malgré des critiques sur le caractère « tout routier du projet », 14 observation considèrent que le projet permettra une fluidification de la circulation et règlera le problème lié au passage à niveau n° 22 ;</li> <li>- Enfin, le projet étant jugé trop coûteux, quelques observations proposent de le remplacer par des solutions alternatives permettant d'allouer le budget à l'amélioration des transports en commun (bus électriques ou amélioration de la solution ferroviaire).</li> </ul>
<p>Les <b>avis et questions techniques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 77 observations sur ce thème, ce qui constitue la majorité des avis exprimés ;</li> <li>- Certains avis proposent des solutions pour optimiser l'exploitation de la ligne ferroviaire en accompagnement du projet ;</li> <li>- Les liaisons piétonnes et cyclistes sont également une préoccupation importante dans les avis exprimés de même que le développement de l'intermodalité en amont et en aval du projet ;</li> <li>- 19 observations concernent les effets du projet sur les circulations dans Thann, que ce soit en phase travaux ou suite à la mise en place de l'aménagement (reports des difficultés sur d'autres secteurs ou encore mesures prises en cas d'accident dans la trémie) ;</li> </ul>

	- Des inquiétudes sont également exprimées par rapport à l'augmentation du nombre de poids lourds.
Les <b>impacts</b> du projet (financiers et fonciers)	- 17 observations sur ce thème ; - Plusieurs observations pointent les coûts importants du projet et les surcoûts qui seraient à prévoir par la suite ; - Les habitants potentiellement concernés par la démolition de leur bâtiment expriment leurs inquiétudes.
Les <b>autres questions, remarques</b> plus ou moins en relation avec le projet	- 5 observations sur ce thème ; - Ces remarques concernent les nuisances sonores engendrées par les alarmes actuelles des passages à niveau, les surcoûts des travaux du barreau de Vieux-Thann ou les besoins en aménagement de la Haute vallée de la Thur.

Toutes ces observations sont reprises dans le bilan de concertation proposé en annexe, de même que les réponses apportées ci-après par le maître d'ouvrage.

### **Conclusion du bilan de la concertation**

Le public qui s'est exprimé lors de cette phase de concertation partage globalement le fait que les difficultés de circulation liées au passage à niveau n°22 à Thann doivent être réglées.

Les avis recueillis sont majoritairement en faveur de la variante en place pour laquelle les commentaires mettent en avant un coût « plus raisonnable » et de meilleurs bénéfices en termes d'amélioration des circulations dans Thann.

Beaucoup de remarques portent d'ailleurs sur les circulations futures dans Thann :

- ✓ l'aménagement devra permettre une meilleure perméabilité entre le Nord et le Sud de Thann ;
- ✓ une attention particulière devra être portée pour l'intégration des circulations douces entre les différents quartiers de Thann mais également pour desservir de manière sécurisée les différents arrêts ferroviaires.

Sur ce dernier point, les avis exprimés ont permis de faire émerger le besoin d'aménager une liaison cycliste et piétonne sécurisée entre la rue Kléber et l'arrêt « Thann centre ». Ce point a d'ores et déjà été intégré aux réflexions.

De fortes inquiétudes sont également exprimées par rapport à un report des nuisances sur d'autres carrefours en amont de l'aménagement, et celui-ci devra donc être accompagné de mesures ponctuelles.

La phase travaux devra également être étudiée finement afin de limiter au maximum l'impact pour les habitants de Thann.

Enfin, certains avis ont tendance à mettre en opposition les circulations ferroviaires et routières. Néanmoins la plupart des remarques montrent la nécessité de lever le verrou routier généré par le PN22 et de travailler en parallèle sur une optimisation du service ferroviaire en :

- ✓ adaptant la fréquence des trains et des arrêts desservis ;
- ✓ créant des parkings relais ;
- ✓ créant des dédoublements ponctuels de la voie ferrée pour éviter le blocage de l'ensemble de la ligne en cas d'incident ;
- ✓ créant un réseau de bus électriques pour éviter l'usage de la voiture entre les villages environnants et les arrêts ferroviaires.

Il apparaît donc qu'un enjeu majeur du projet sera d'apaiser l'interface entre les circulations ferroviaires et routières au sein de la ville de Thann.

En conclusion, aucune opposition ou éléments significatifs ne remettent en cause le projet soumis à la concertation.

#### **IV. Engagements du Maître d'ouvrage pour la suite des études**

Au vu des retours formulés lors de la concertation, il apparaît que les objectifs du projet sont globalement partagés. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage donc à faire évoluer le projet dans le respect des objectifs suivants :

- ✓ sécuriser le passage à niveau n°22 par la séparation des flux routiers de la RD1066 et des flux ferroviaires ;
- ✓ réduire la gêne occasionnée par la RD1066 : réduction des nuisances sonores, réduction de la congestion avec une amélioration de la qualité de l'air ;
- ✓ maintenir l'itinéraire de convois exceptionnels ;
- ✓ permettre des opportunités d'aménagement pour la commune, pour des projets urbains ou de mobilités douces (pistes cyclables, cheminements piétons).

D'autre part, il est proposé d'axer les études à venir sur la variante en place qui recueille l'adhésion de la majorité des avis formulés et dont les avantages (coût, fluidification des circulations routières et suppression de 3 passages à niveaux) répondent le mieux aux objectifs fixés.

D'autre part, les études d'avant-projet qui seront lancées en 2023 veilleront également à prendre en compte les remarques exprimées en apportant une attention particulière :

- aux déplacements des cyclistes et piétons dans le secteur et notamment pour des trajets domicile-travail ou entre les différents quartiers de Thann ;
- aux circulations dans la ville de Thann et aux déviations en cas de fermeture temporaire de la trémie ;
- à limiter le report des difficultés sur d'autres carrefours de la RD1066 en amont ou en aval du projet ;
- à étudier un phasage fin des travaux permettant de garder un accès à l'ensemble des quartiers de la ville et de limiter au maximum les nuisances ;
- à poursuivre la concertation avec les élus et les associations afin de maintenir le dialogue engagé, tout au long de l'élaboration du projet.

Enfin, et même si certains sujets sont de la compétence d'autres maîtres d'ouvrage, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite engager le dialogue pour permettre d'améliorer l'efficacité de l'aménagement envisagé sur les points suivants :

- développer le covoiturage dans le secteur par la création de parkings dédiés ;
- d'optimiser, en collaboration avec la SNCF et la région Grand Est, l'offre ferroviaire en lien avec le projet.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- D'approuver le bilan de la concertation préalable mise en œuvre au titre du projet de dénivellement du PN22 à Thann, annexé au présent rapport ;
- D'approuver les objectifs du projet, à savoir :
  - sécuriser le passage à niveau n°22 par la création d'un ouvrage dénivelé : la séparation des flux routiers et ferroviaires renforcera la sécurité et fluidifiera la circulation sur la RD 1066,
  - réduire la gêne occasionnée par la RD 1066 : le passage de la route en souterrain réduira les nuisances sonores, la levée de la congestion améliorera la qualité de l'air (moins de pollution) et permettra d'éviter les shunts sur les voies urbaines,

- maintenir l'itinéraire de convois exceptionnels,
  - permettre des opportunités d'aménagement pour la ville de Thann, pour des projets urbains ou de mobilités douces (pistes cyclables, cheminements piétons) ;
- De poursuivre les études du projet sur la variante en place en apportant une attention particulière aux points suivants :
- aux déplacements des cyclistes et piétons dans le secteur et notamment pour des trajets domicile-travail ou entre les différents quartiers de Thann,
  - aux circulations dans la ville de Thann et aux déviations en cas de fermeture temporaire de la trémie,
  - à limiter le report des difficultés sur d'autres carrefours de la RD1066 en amont ou en aval du projet,
  - à étudier un phasage fin des travaux permettant de garder un accès à l'ensemble des quartiers de la ville et de limiter au maximum les nuisances,
  - à poursuivre la concertation avec les élus et les associations afin de maintenir le dialogue engagé, tout au long de l'élaboration du projet ;
- D'engager le dialogue avec les autres maîtres d'ouvrage dont l'action permettrait d'améliorer l'efficacité du projet de dénivellation du PN22 envisagé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.